

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00592
Numéro SIREN : 383 360 245
Nom ou dénomination : A. TOFFOLO MATERIAUX SARL

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt 5451

EURL CAUSSIMONT

Siège :
48 Avenue du Docteur Gaudeul
64100 BAYONNE
Tél. 06 11 72 14 80

A. TOFFOLO MATERIAUX

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros

Siège Social : 268 chemin Mentaberrikoborda
64 480 USTARITZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Aux associés

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 28 avril 2021 j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la situation comptable au 31 décembre 2020, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Bayonne, le 15 JUIN 2021

Le Commissaire à la transformation

EURL CAUSSIMONT
Xavier CAUSSIMONT